

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire Modification au règlement de zonage - Second projet de règlement numéro 1100-190 (Secteur Quartier 2B, et territoire de la ville de Montmagny)

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 26 août 2024, un second projet de règlement numéro 1100-190 modifiant le règlement de zonage n°1100 afin de modifier les normes d'implantation du bâtiment principal pour la zone Rb-134, et de préciser les dispositions concernant les marges de recul et la marge de recul avant.

L'objet de ce second projet de règlement vise à permettre la construction de jumelés 1 étage dans la zone Rb-134 et de préciser les dispositions concernant les marges de recul et la marge de recul avant afin de réduire la marge avant dans les situations de lots d'angle et transversaux pour les façades autres que la façade avant.

La description des zones :

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La disposition pour largeur combinée des marges latérales concerne les zones suivantes :

Zones concernées	Zones contiguës
Rb-134	Ra-31, Rb-63, Rb-133

Ces zones sont situées sur la rue de la Seigneurie dans le quartier 2B.

Les dispositions concernant les marges de recul minimales et la marge de recul avant concernent l'ensemble des zones du territoire de la ville de Montmagny.

La description des zones peut être consultée sans frais à toute personne qui en fait la demande.

2. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- 2.1 Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- 2.2 Être reçue au bureau de la municipalité, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4, au plus tard le 23 septembre 2024, à 16 h 30;
- 2.3 Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la ville, aux heures normales de bureau. Une copie du second projet de règlement peut être obtenue sans frais pour toute personne qui en fait la demande.

4. Absence de demandes

Si les dispositions de ce second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

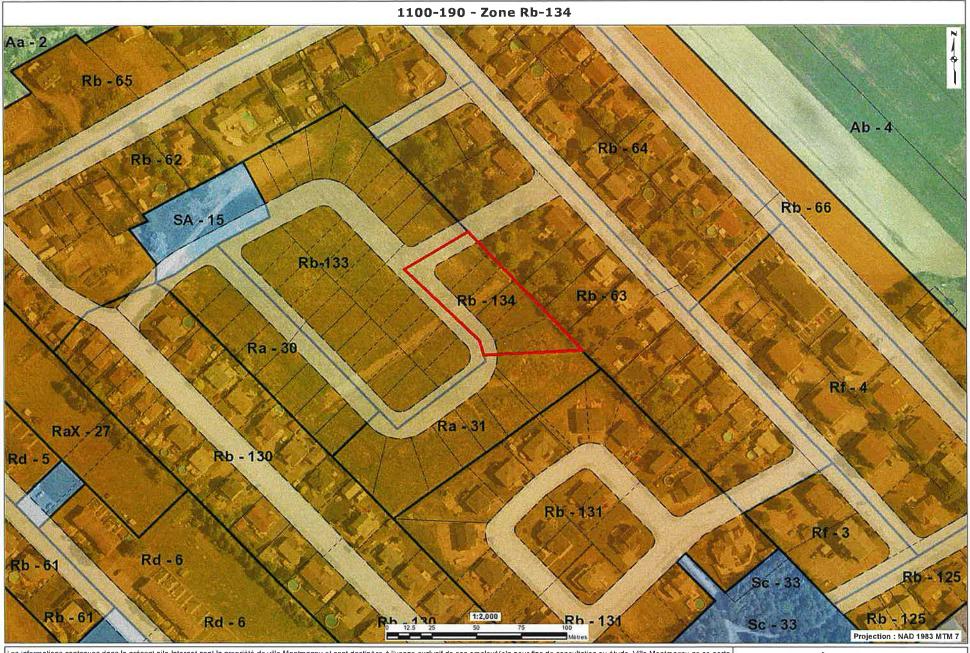
5. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, et le vendredi, de 8h00 à 12h00. Pour toute précision, les personnes intéressées peuvent communiquer avec la soussignée.

Fait à Montmagny, ce treizième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Me Karine Simard, avocate



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de ville Montmagny et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. Ville Montmagny ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de lout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la ville de Montmagny. Données produites par : Ville Montmagny. Date de la demière mise à jour : 2024-02-12



Le système d'information géographique est diffusé par : **G@net****
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 17 juillet 2024 à 16:13:12 Auteur : Charles Lessard MONTMACINY

143, rus St-Jean-Baptisle Est
Montmagny, Québec G5V 1K4

Téléphone 4 18 248-335 1 Télécopieur 4 18 248-0923
CÉ inlo@ville.montmagny.qc.ca
www.ville.montmagny.qc.ca